



**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**
CIRCULAIRE N° 1783 **DU 06 MARS 2007**

Objet : PROGRAMME EUROPEEN D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE – LLP (Lifelong Learning Programme) – PROGRAMME LEONARDO

INFORMATION ET APPEL AUX CANDIDATURES 2007

Réseaux : Tous
Niveaux et services : Secondaire ordinaire et spécialisé
Période : Année scolaire 2007 - 2008

- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
 - Aux directions des écoles établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
 - Aux Coordonnateurs des CEFA ;
 - Aux membres des Services d'Inspection ;
- Pour information :
- Aux associations de parents

Autorité : Direction générale de l'enseignement obligatoire
Signataire : Madame Lise-Anne HANSE, Directrice générale
Personne ressource : Monsieur Marc VAN RIET, Directeur général adjoint et Coordonnateur du Centre de coordination et de gestion des programmes européens
Renvoi(s) : -
Nombre de pages : 3
Téléphone pour duplicata : 02/690.84.37
Mots-clés : LEONARDO/EUROPE/PARTENARIATS

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-après les informations concernant la mise en œuvre du programme européen LEONARDO DA VINCI pour l'année 2007.

Je vous remercie d'avance de les diffuser largement auprès de toutes les personnes intéressées.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

Le CCG, Centre de coordination et de gestion des programmes européens (*décret du 28 février 2002 réglant l'organisation et le fonctionnement des instances chargées de la gestion des fonds que l'Union européenne met à la disposition de l'enseignement secondaire en alternance, de l'enseignement secondaire technique et professionnel de plein exercice*) invite les établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel, qu'ils soient de plein exercice ou en alternance, à introduire des nouveaux projets dans le cadre de l'appel aux candidatures pour l'année 2007.

Ce programme soutient, par l'octroi de bourses, la mobilité des élèves en formation professionnelle initiale (FPI) et les échanges d'expériences entre professionnels de l'enseignement (Pro EFP).

I. Des priorités du programme LEONARDO da VINCI :

1. améliorer la qualité des systèmes et des pratiques d'enseignement et de formation professionnelle ;
2. veiller à la formation continue des enseignants et des formateurs ;
3. assurer le transfert de crédits en matière d'enseignement et de formation professionnelle ;
4. veiller à la complémentarité avec les autres programmes européens.

II. Des projets « MOBILITE » :

Le programme soutient par l'octroi de bourses plusieurs types de mobilité :

- la mobilité des élèves de l'enseignement qualifiant ;
- les échanges d'expériences et la formation continue des enseignants, des accompagnateurs, des coordonnateurs, des responsables d'établissements et du personnel des Centres PMS ;

Une aide sera accordée :

- aux projets de formation professionnelle à l'étranger ou de placements en entreprise ;
- aux projets organisant des échanges d'expériences et favorisant la formation continue ;
- aux projets assurant la qualité de la mobilité en termes de préparation linguistique et culturelle, d'objectifs, d'organisation pédagogique, de tutorat et de parrainage, de validation des compétences acquises.

Toute personne bénéficiant d'une période de mobilité à l'étranger pourra, sur demande, et si les conditions requises sont remplies, obtenir un Europass Mobilité (www.moneuropass.be).

Caractéristiques des projets « Mobilité » :

- au minimum 2 partenaires de 2 pays ;
- montants alloués selon pays d'accueil et durée du stage ;
- montants forfaitaires alloués pour les frais de préparation linguistique et culturelle et les frais de gestion et suivi ;
- application de la charte qualité de la Mobilité.

III. De l'introduction des projets :

Les candidatures doivent être introduites pour le **19 mars 2007** auprès du CCG dont les chargés de mission sont à la disposition des candidats pour trouver des partenaires et pour préparer les dossiers de candidature.

Le CCG introduira auprès de l'Agence LEONARDO les projets retenus et ce, avant le **30 mars 2007**. Le promoteur des projets est le CCG en application du décret précité et les projets doivent recevoir son aval sous peine d'être invalidé. Le CCG s'engage à verser 80% du montant des bourses attribuées à chaque bénéficiaire avant leur départ.

Le site www.fse.be/leonardo/leonardo.cfm contient également des informations générales.

Il s'indique de prendre contact avec le chargé de mission de son réseau d'enseignement avant d'introduire un projet auprès du CCG :

Enseignement organisé par la Communauté française :

Madame Pascale HOGNE, chargée de mission
Tél. : 02/690.84.35
GSM : 0477/65.47.81
Fax : 02/690.85.97
Mail : pascale.hogne@cfwb.be
Adresse : bureau 1F126, rue A. Lavallée 1 à 1080 Bruxelles

Enseignement officiel subventionné :

Monsieur Marc DESSY, chargé de mission
Tél. : 02/690.84.33
GSM : 0478/78.16.14
Fax : 02/690.85.97
Mail : marc.dessy@cfwb.be
Adresse : bureau 1F126, rue A. Lavallée 1 à 1080 Bruxelles

Enseignement libre subventionné :

Monsieur Alain LETIER, chargé de mission
Tél. : 02/690.84.34
GSM : 0478/32.57.79
Fax : 02/690.85.97
Mail : alain.letier@cfwb.be
Adresse : bureau 1F126, rue A. Lavallée 1 à 1080 Bruxelles

Les projets doivent être introduits auprès de :

Monsieur Marc VAN RIET, Directeur général adjoint et Coordonnateur du CCG
Bureau 1F102, rue A. Lavallée 1 à 1080 Bruxelles
Tél. secrétariat : 02/690.84.32, Fax : 02/690.85.98, marc.vanriet@cfwb.be

Il en sera accusé réception.